



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Il faut sauver le lycée forestier d'Étang-sur-Arroux

Question orale n° 124

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation du lycée agricole de Velet situé sur la commune d'Étang-sur-Arroux en Saône-et-Loire. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), il est sous le coup d'une fermeture et du transfert de la totalité de ses activités sur le site d'Autun. À ce jour, enseignants, professionnels et élus locaux refusent ce projet, qui serait un signal éminemment négatif pour toute une filière. Être un lycée forestier implanté au cœur de la ressource et de l'activité forestière est en effet un avantage considérable qui sera définitivement perdu s'il se retrouve au milieu d'une ville de 12 000 habitants comme Autun. L'intégration du lycée de Velet à son environnement est un formidable atout pédagogique. À la veille qu'une décision soit prise, M. le député appelle Mme la ministre à soutenir le maintien du lycée à Étang-sur-Arroux et à abandonner tout projet de transfert. Il souhaite connaître les raisons réelles qui pourraient motiver une fermeture et le départ dans un établissement autunois, alors même qu'enseignants et professionnels de la filière bois l'estiment inadapté aux apprentissages techniques y compris après de coûteux travaux d'aménagement. Il l'interroge enfin sur le signal qu'elle entend envoyer à la ruralité dans ce dossier qui concerne certes le lycée de Velet mais avec lui une commune encore dynamique de 1 800 habitants en plein Morvan.

Texte de la réponse

LYCÉE FORESTIER D'ÉTANG-SUR-ARROUX

M. le président . La parole est à M. Aurélien Dutremble, pour exposer sa question, no 124, relative au lycée forestier d'Étang-sur-Arroux.

M. Aurélien Dutremble . Je souhaite évoquer la situation du lycée forestier d'Étang-sur-Arroux, qui constitue un sujet de préoccupation majeure dans ma circonscription de Saône-et-Loire, sur lequel j'avais déjà sollicité Annie Genevard en octobre 2024. Élèves, familles, enseignants, élus locaux et habitants d'Étang-sur-Arroux sont dans la tourmente depuis l'annonce du transfert de Velet vers Autun de la totalité des activités de l'établissement. Ce lycée forestier, reconnu pour la qualité de son enseignement, qui fut saluée par le président de la République lors de sa visite officielle en février 2019, est menacé d'une fermeture brutale et incompréhensible.

À ce jour, ce lycée d'enseignement et de formation professionnelle agricole est implanté au cœur même de l'activité forestière et au plus près des ressources boisées. Là-bas, les forestiers de demain sont formés dans des conditions d'apprentissage qui sont proches des conditions réelles d'exercice de la profession. Comment envisager de le fermer pour le déménager en pleine ville ?

Madame la ministre déléguée, connaissez-vous beaucoup de lycées agricoles installés en ville, loin des champs et du bétail ? Comment peut-on imaginer transférer un lycée forestier en centre-ville ? Comment croire que demain, des jeunes choisiront de se former aux métiers de la forêt et du bois dans un établissement urbain, éloigné de la ressource et des terrains d'application ? La formation de forestier doit rester à portée d'arbres !

La suppression du lycée de Velet enverrait un signal négatif à toute la filière bois et affaiblirait considérablement l'attractivité de la formation qu'il dispense, pourtant essentielle à notre économie et à l'aménagement du territoire. L'intégration de ce lycée à son environnement naturel est un formidable atout pédagogique qui serait définitivement perdu si la décision de fermeture était entérinée.

Madame la ministre déléguée, à l'heure des discours sur la relocalisation, l'aménagement équilibré du territoire et la formation aux métiers d'avenir, comment justifiez-vous cette décision de la région Bourgogne-Franche-Comté ? L'État entend-il s'y opposer et défendre le maintien du lycée de Velet sur son site historique d'Étang-sur-Arroux ? Je veux croire que Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'opposera à ce transfert qui serait vécu comme une gifle donnée à toute une profession et qui enverrait un signal éminemment négatif à toute la filière bois mais aussi à la ruralité et, surtout, à la commune d'Étang-sur-Arroux.

Vous l'aurez compris, je milite fermement pour le maintien du lycée à Étang-sur-Arroux. L'avenir de la filière bois doit s'écrire là-bas. Agents du lycée, élèves, familles, habitants, professionnels et élus locaux, qui se battent pour préserver cet outil de formation unique, tous attendent votre appui. Ma question est donc simple : le gouvernement soutiendra-t-il le maintien de ce lycée à Étang-sur-Arroux ?

M. le président . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire.

Mme Véronique Louwagie, *ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire* . Je vous prie d'excuser l'absence de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

L'établissement d'enseignement agricole de Velet sur lequel vous m'interrogez dispense des formations qui répondent, vous l'avez dit, à de réels besoins des professionnels du territoire, en particulier dans la filière forêt-bois, grâce à la préparation à deux baccalauréats professionnels – « travaux forestiers » et « gestion des milieux naturels et de la faune » – et à l'organisation de formations continues pour adultes. Je voudrais en premier lieu réaffirmer l'importance et la qualité de cette offre de formation, qui doit être pérennisée.

La question de l'avenir de l'établissement est un sujet sur lequel le conseil régional et l'État ont vocation à agir conjointement, chacun dans son domaine de compétence propre. Dans un dialogue avec les personnels de l'établissement et les élus locaux, l'État et la région ont conjointement conduit, au niveau régional, une analyse approfondie de deux options : le maintien des formations sur le site actuel ou leur relocalisation à environ 20 kilomètres, à Autun, sur un site où est déjà implanté un lycée de l'éducation nationale.

Pour conduire cette expertise, une méthode précise a été arrêtée avec l'ensemble des personnels lors d'une réunion sur site, le 21 juin 2024 ; des ateliers de travail avec les personnels se sont tenus les 25 septembre et 4 octobre ; une délégation représentative des personnels a visité le site Leclerc à Autun le 12 septembre ; enfin, le 4 octobre, une visite des ateliers techniques sur le site de Velet aux côtés du personnel a permis de mieux comprendre la situation et d'identifier des solutions d'optimisation logistique. Les conclusions de ces travaux d'expertise collective ont été partagées lors d'une réunion avec l'ensemble des personnels, le 4 novembre dernier.

C'est sur cette base que, dans les prochains jours, le conseil régional et l'État prendront une décision conjointe. Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, vous tiendra évidemment informé de sa teneur.

M. le président . La parole est à M. Aurélien Dutremble.

M. Aurélien Dutremble . Je réaffirme mon appel à maintenir ce lycée à Étang-sur-Arroux. Le délocaliser à Autun accentuerait les déserts territoriaux de la ruralité.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 124

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

Réponse publiée le : 5 février 2025, page 822

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)